

Stratégie 2030 pour une action au niveau local en matière de pauvreté, de climat et de nature (ANL)

Développé par le Consortium de partenaires ANL – juin 2022

La stratégie présentée ici vise à favoriser un changement réel et durable, permettant de protéger les personnes et les lieux menacés par les crises interconnectées du climat, de la nature et des inégalités. Les approches et les activités décrites dans cette stratégie ont pour but de transformer les relations et le déséquilibre des pouvoirs entre les bailleurs de fonds, les intermédiaires et les bénéficiaires de l'action climatique, de l'échelle nationale jusqu'aux acteurs locaux. Cette stratégie tâche de réinventer le modèle de partenariat (en délaissant les relations procédurières impliquant un contrôle et une supervision restrictifs au profit de relations de confiance, basées sur des partenariats et promouvant la redevabilité mutuelle) afin de faire de l'adaptation au niveau local une norme mondiale pour les mesures d'adaptation et, plus largement, pour les pratiques de développement.

Pour mettre en place ce plan de travail ambitieux mais essentiel, nous recherchons plusieurs bailleurs de fonds pour cofinancer l'ensemble des activités et s'engager dans ce programme à fort impact au cours des huit prochaines années menant à 2030. Nous garantissons un rapprochement étroit entre les financements pluriannuels d'autres bailleurs de fonds (également en cours de discussion) afin d'avoir un impact optimal.

La présente note conceptuelle a été rédigée dans le cadre d'un processus de développement d'une stratégie participatif et inclusif mené sur quatre mois (de mars à juin 2022) impliquant les partenaires du Consortium Locally Lead Adaptation (ANL, adaptation au niveau local) et s'appuyant sur les points de vue de la communauté de pratique au sens large. Elle présente notre cheminement collectif, expose notre vision de l'action locale en matière de pauvreté, de climat et de nature, et décrit les trois approches qui se renforcent mutuellement et qui, selon nous, feront progresser l'adaptation au niveau local au-delà de l'adoption des principes ANL vers une action décisive et une redevabilité mutuelle.

Pourquoi cette initiative est-elle nécessaire ?

La dynamique et l'action autour de l'adaptation au niveau local (ANL) ont découlé de données probantes de plus en plus nombreuses qui montrent comment le financement de l'action climatique ne profite pas aux personnes les plus exposées au changement climatique. Non seulement les niveaux de financement de l'action climatique sont insuffisants, mais les financements existants sont rarement acheminés aux acteurs locaux ou facilement accessibles à ces derniers, et ils sont souvent de piètre qualité. Ces financements ne parviennent pas à s'attaquer aux moteurs de la vulnérabilité. Ils passent par des couches d'intermédiaires qui contrôlent la prise de décision, ils soutiennent des projets à court terme ayant des impacts de courte durée, et le pouvoir reste dans les mains des bailleurs de fonds ou des intermédiaires tandis que les destinataires des fonds sont perçus comme des « bénéficiaires » des décisions d'investissement.

Le terme « adaptation au niveau local » a été introduit par la Commission globale pour l'adaptation, mais il trouve son origine dans le cadre plus large de « l'adaptation au niveau local en matière de pauvreté, de climat et de nature », l'« ANL » étant ainsi doublement encadrée. À présent, nous utiliserons en priorité le terme plus global et inclusif d'« adaptation au niveau local en matière de

Les décisions relatives au financement de l'adaptation sont prises dans des sièges éloignés, ce qui limite le potentiel de collaboration avec les acteurs nationaux et locaux pour relever les défis, procéder à des arbitrages, promouvoir la capacité d'action des communautés et défendre le droit à l'autodétermination. Les bailleurs de fonds entretiennent le déséquilibre du pouvoir par le biais d'exigences procédurales et de contrôles financiers restrictifs, ce qui déplace le risque en aval de la chaîne des intermédiaires. Cela a pour conséquence de laisser de côté les solutions locales, de limiter la capacité des communautés locales à se

mobiliser, de réduire le montant des financements dont bénéficient réellement les acteurs locaux et de diminuer la possibilité d'établir un climat de confiance et des partenariats.

La frustration suscitée par le système de financement de l'action climatique est largement répandue. Le groupe des négociateurs climatiques des PMA a lancé son Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme des PMA parallèlement à la définition des principes ANL. Ces négociateurs se sont engagés à développer une approche « commerciale atypique » pour accéder au financement de l'action climatique et à garantir que 70 % des financements seront acheminés au niveau local. Le Groupe des champions du financement de l'adaptation, désormais composé de treize bailleurs de fonds bilatéraux et d'un bailleur de fonds multilatéral, reconnaît également les défis liés à l'accès au financement et à son acheminement aux acteurs locaux qui se trouvent en première ligne des impacts climatiques. Pour asseoir la légitimité de l'Accord de Paris, il est essentiel de construire un climat de confiance grâce auquel il serait possible d'être sûr que les financements parviennent bien aux personnes et régions en ayant le plus besoin. Et compte tenu des défis en jeu, il est nécessaire de réinventer la façon dont les bailleurs, les bénéficiaires et les intermédiaires collaborent sous forme de partenariats axés sur la redevabilité mutuelle.

Quels progrès ont été réalisés ?

Les [huit principes pour une adaptation au niveau local \(principes ANL\)](#), introduits lors du Sommet sur l'adaptation aux changements climatiques des Pays-Bas de janvier 2021, visaient à éloigner les parties prenantes de la rhétorique stérile de la participation et à les guider vers un financement, une programmation et une politique d'adaptation commerciale atypique. Depuis son lancement, le mouvement ANL a connu un fort essor à l'échelle internationale, avec une prise de conscience de plus en plus marquée et un soutien croissant aux principes ANL. Les principes ANL ont maintenant été adoptés par plus de 75 institutions, dont des bailleurs de fonds pour l'action climatique et des fonds pour le climat, des gouvernements nationaux (du Nord et du Sud), des partenaires de développement internationaux (qui agissent en tant qu'intermédiaires), des mouvements sociaux fédérés, des organisations locales et communautaires.

La présidence britannique de la COP26 a mené sa campagne d'adaptation autour de l'ANL et a apporté un soutien aux échanges régionaux afin d'approfondir les discussions sur les bonnes pratiques à adopter. Au cours de ce processus, plus de cent retours d'expérience de mécanismes de distribution alignés sur les principes ont été partagés, démontrant ainsi qu'il existe de nombreuses opportunités d'investissement dans l'ANL et révélant l'abondance des bonnes pratiques dont la communauté ANL pourrait tirer des enseignements. Ces expériences documentées ont donné un aperçu des différentes interventions qui ont appliqué les principes ANL d'une manière ou d'une autre, y compris les fonds de lutte contre la pauvreté en milieu urbain, la protection sociale et les organisations communautaires dirigées par des femmes.

Qui participe au Consortium ANL ?

Depuis 2016, un nombre croissant de partenaires partageant les mêmes idées collaborent afin de réfléchir à la façon de relever les défis ANL décrits ci-dessus. Ils tâchent de comprendre comment permettre au financement du développement et de l'action climatique de circuler au niveau local de manière significative de sorte à faciliter l'adaptation au niveau local en matière de pauvreté, de climat et de nature. Formé il y a deux ans, ce Consortium se compose de dix membres représentant des dirigeants de chaque région ainsi que de représentants d'organisations locales fédérées « gouvernées par des assemblées constitutives » qui nous aident à rester fidèles à nos objectifs ANL. Voici nos membres : CANARI (Caribbean Natural Resources Institute), ENDA Energie, Huairou Commission, ICCCAD (International Centre for Climate Change and Development), IIED (International Institute for Environment and Development), SDI (Slum Dwellers International), SSN (South South North), Tebtebba/CADPI (Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas), Save the Children et WRI (World Resources Institute).

Quelle contribution particulière cette initiative apportera-t-elle ?

Il existe une forte demande d'élévation des ambitions, d'apprentissage et de redevabilité mutuels, ainsi que d'acquisition de connaissances et données relatives aux bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'ANL, à des fins de démocratisation et de décolonisation de la réponse climatique. Le renforcement du soutien politique à l'ANL est une excellente occasion d'afficher de nouvelles ambitions, de consolider la stratégie et d'accroître le soutien à l'action d'adaptation menée par les personnes les plus exposées, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les peuples autochtones et les groupes ethniques exclus. Il est essentiel que les grandes institutions transforment leurs processus pour s'assurer que ces groupes sont engagés de manière significative dans la conception et la mise en œuvre de toute intervention *dès le début*, afin que les demandes, les voix et les priorités au niveau local soient intégrées dans la conception et la structure des interventions. Il est également important de travailler avec ces groupes marginalisés pour accroître leurs connaissances et leur confiance et créer des espaces permettant d'exprimer leur leadership et leur voix dans la conception et la mise en œuvre de toute réponse climatique. Les communautés locales organisées demandent également à être soutenues dans le renforcement de leurs capacités en tant que partenaires de livraison, de sorte à concevoir les éléments de base de toute proposition leur permettant d'être également prêtes à mobiliser les acteurs qui ont plus de pouvoir, dans le respect de leurs conditions.

Au sein de ce Consortium, la combinaison d'organisations locales fédérées, d'organisations régionales et d'intermédiaires internationaux est un puissant outil qui permet de relier ces différents niveaux et qui permet aux membres du Consortium de négocier les échanges et de favoriser la rencontre d'acteurs qui ne pourraient autrement pas s'engager les uns avec les autres.

Alors que de puissants acteurs internationaux adoptent de plus en plus les principes ANL, nous devons veiller à ce que les acteurs locaux conservent les mêmes pouvoirs dans la définition et la conduite du programme ANL, et à ce que tous les acteurs impliqués disposent de données probantes et bénéficient d'un apprentissage pour promouvoir une ANL efficace et équitable. Nous devons également garantir que le mouvement ANL tisse des liens substantiels avec les mouvements existants et travaille à leurs côtés, notamment les praticiens impliqués dans les événements CBA (adaptation à base communautaire).

L'approche ANL a consisté à travailler délibérément avec des acteurs de l'ensemble du secteur du financement de l'action climatique, à savoir des bailleurs de fonds (bailleurs bilatéraux avec une assiette fiscale pour leur financement, banques multilatérales de développement avec leur propre capital, fondations financées par des personnes fortunées ou les bénéficiaires d'entreprises), des intermédiaires qui reçoivent les financements des bailleurs et les transmettent (fonds multilatéraux pour le climat, ONU, ONG internationales, sociétés de conseil, etc.) et des bénéficiaires (gouvernements nationaux et locaux ainsi qu'acteurs non étatiques nationaux et locaux, jusqu'aux bénéficiaires indirects qui sont les utilisateurs finaux du financement). La théorie du changement ANL repose sur une large collaboration pour innover et créer de nouvelles façons de fonctionner, les approches « commerciales atypiques », afin d'apporter des solutions alternatives à une échelle suffisante pour changer entièrement le système. Cela nous obligera à travailler délibérément avec l'ensemble des acteurs et dans des contextes divers et variés à la construction d'une base de données donnant pleine satisfaction, à former les leaders nécessaires pour innover et promouvoir ce changement, et à nous tenir, nous ainsi que nos partenaires, responsables de ce changement.

Ce Consortium vise à aider les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les intermédiaires à agir de manière à permettre une action au niveau local en matière de pauvreté, de climat et de nature, en montrant comment obtenir des financements internationaux alignés sur les priorités des personnes les plus touchées par les impacts climatiques, à l'échelle et au rythme requis. L'objectif est de faire évoluer l'approche du développement pour s'engager sur la voie de la résilience climatique et d'une faible empreinte carbone. L'objectif est de générer les données, le savoir-faire et la confiance nécessaires pour doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025 grâce à des investissements de qualité dans l'ANL.

Comment s'articule-t-elle avec d'autres initiatives ?

Les PMA ont mis au point l'Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme des PMA (LIFE-AR) dans le cadre d'un processus mené parallèlement au processus de définition collectif des principes ANL et associé à ce dernier. Les personnes impliquées dans ces deux processus ont appris les unes des autres en partageant des informations et des expériences vécues lors d'ateliers. L'Adaptation Research Alliance (ARA) et le LDC University Consortium for Climate Change (LUCCC, Consortium des universités des PMA sur les changements climatiques) font également participer bon nombre des mêmes personnes, puisent des idées nouvelles dans les défis et les frustrations partagés et tâchent de soutenir l'apprentissage et la collecte de données dans le cadre de l'ANL et de la LIFE-AR. Le Frontline Fund Accelerator (FFA) représente les priorités et les voix des organisations gouvernées par des assemblées constitutives telles que les organisations locales fédérées et les mouvements sociaux.

D'immenses opportunités sont offertes à ces communautés pour qu'elles puissent se soutenir mutuellement dans la conduite du changement à travers les régions et entre les parties prenantes, résolvant ainsi les problèmes liés au cloisonnement sectoriel. Ces liens seront délibérément créés et des investissements seront réalisés à cet égard. Les domaines de collaboration sont déjà clairs, notamment mettre l'accent sur le parcours d'apprentissage, collaborer à la conception d'espaces de cocréation et d'innovation, et rassembler des données sur ce qui fonctionne et se poser la question de savoir si l'ANL est judicieusement mise en œuvre. Ces initiatives connexes peuvent également permettre la collecte de données sur les changements les plus significatifs (à la fois en termes d'impact et en termes d'ajustements avec l'apprentissage) liés à l'intégration des principes, données qui montrent ce qui fonctionnera au rythme et à l'échelle requis.

Toutefois, il est également important de donner aux différents acteurs et groupes le temps d'enrichir leur propre culture et leurs propres approches de l'apprentissage afin de permettre à des stratégies différentes (mais se renforçant mutuellement) de se développer et de laisser de la place au leadership, à l'ambition et à la détermination au sein de différentes assemblées constitutives. Il sera important d'organiser des événements partagés pour ancrer la collaboration, de façon à ce que les initiatives locales ou pilotées par les PMA ne se sentent pas prises en charge par des intermédiaires internationaux ou par une culture de la concurrence et de l'autopromotion et puissent au contraire se mobiliser dans l'écoute et l'action collective pour réajuster la dynamique du pouvoir et investir dans les capacités climatiques d'institutions nationales (étatiques et non étatiques).

Quelle est notre vision pour 2030 ?

Les bailleurs de fonds de l'action climatique ont recalibré leurs processus, restrictions et réglementations relatifs à leur mode de fourniture des financements, reconfiguré les incitations et les règles applicables à ceux à qui ils fournissent des financements, y compris les intermédiaires qui fournissent des financements aux partenaires en aval, et mis à jour les processus de gestion des risques de sorte à partager les risques plutôt que de transmettre leur propre risque et ne pas reconnaître ou évaluer le risque des entités situées en aval.

Les intermédiaires ont repensé leur rôle en tant que partenaires engagés, en partageant efficacement les risques tout au long de la chaîne de livraison, en réfléchissant à comment assurer la redevabilité en aval à l'égard des ressortissants du bénéficiaire qu'ils visent à servir autant qu'en amont à l'égard des contribuables des bailleurs de fonds.

Les bénéficiaires ont mis en place des mécanismes de distribution dans l'ensemble de la société, étant donné l'intérêt de disposer d'une diversité d'interventions assurées par l'État, le secteur privé et les citoyens pour toucher l'ensemble de la société, et ont créé des systèmes de redevabilité les obligeant, ainsi que les entités situées en amont, à rendre compte du soutien efficace et aligné sur les priorités des personnes les plus touchées par les impacts climatiques qu'ils apportent.

La communauté ANL travaillera sur la vision, la théorie du changement et les indicateurs afin de suivre ces changements au cours des prochains mois. Mais elle inclura, par nécessité, des indicateurs de processus sur la façon dont les principes ANL sont incorporés ainsi que des indicateurs de résultats. **Pour l'instant, nous proposons que ces changements de comportement, de confiance et de redevabilité mutuelle soient mis en œuvre dans les domaines suivants :**

Flux financiers

Passer de 10 % des financements de l'action climatique mobilisés dans l'intention d'être investis dans les priorités locales à 70 % [des financements publics de l'adaptation, avec un véritable leadership local] d'ici 2030, comme le préconise la vision 2050 des PMA.

Les PMA et les PEID reçoivent une part équitable du financement de l'action climatique compte tenu de la nature multidimensionnelle et aggravante de leur vulnérabilité au changement climatique (en réponse à la reconnaissance explicite que les PMA, les PEID et certaines communautés du monde ont été mis à l'écart, d'un point de vue politique, des opportunités économiques et rendus vulnérables par les émissions élevées et les modèles économiques extractifs des pays et des communautés détenteurs du pouvoir).

Le volume et la qualité des financements de l'action climatique versés aux organisations locales (directement par les bailleurs de fonds) ont augmenté, passant de [X % à Y %].

Le nombre et la gamme d'organisations (des PMA et des PEID, ainsi que des organisations et communautés locales) qui sont des entités ayant un accès direct au FVC et au Fonds d'adaptation ont augmenté, passant de 106 (72 FVC, 34 Fonds d'adaptation) à [Y], tout comme le nombre et la gamme de projets ayant un accès direct renforcé, passant de 7 (3 FVC, 4 Fonds d'adaptation) à [40].

Acteurs nationaux et locaux

Les communautés organisées attirent avec assurance et efficacité les investissements finançant l'action climatique dans des mécanismes de distribution non étatiques en tant que partie intégrante de l'architecture climatique nationale, en s'appuyant sur des solutions communautaires pour assurer une transition juste au rythme et à l'échelle requis. Ces approches sont essentielles pour accroître la redevabilité mutuelle tout au long de la chaîne de livraison.

Les PMA et les PEID sont convaincus de pouvoir créer l'architecture institutionnelle et les capacités climatiques des institutions nationales et locales de sorte à apporter des réponses flexibles et adaptées aux impacts climatiques, propres au contexte et judicieuses d'un point de vue politique, permettant de s'attaquer aux facteurs sous-jacents des capacités climatiques.

Les mouvements sociaux et les organisations locales représentés au sein du FFA gèrent un fonds [ou un guichet dans un fonds existant] pour favoriser l'innovation dans le développement de mécanismes de distribution et dans leur incubation, afin qu'ils puissent attirer des investissements directs de bailleurs de fonds au fil du temps.

Les modèles d'assistance technique entre pairs basés sur le partage des connaissances et expériences des acteurs locaux (en reconnaissant leurs atouts et leurs capacités) remplacent de plus en plus les modèles fly-in/fly-out (recours à des experts étrangers en mission temporaire).

Des partenariats transformés

La LLC Innovation Academy a testé avec succès de nouvelles approches visant à favoriser l'innovation dans la mise en place de l'ANL et à créer de nouveaux modèles de partenariat.

De nouveaux modèles de partenariats ont été établis entre les bailleurs de fonds de l'action climatique et les bénéficiaires sur la base d'une confiance et d'une redevabilité mutuelle et les bailleurs ont modifié leurs règles de sorte à supprimer ou à réduire les obstacles liés aux processus de l'ANL. Cela a permis d'acheminer davantage de ressources vers les groupes locaux et les communautés.

Les bailleurs de fonds de l'action climatique ont commencé à fournir des rapports publics à l'ensemble de la société et rendent compte en toute transparence de leur engagement à doubler le financement de l'adaptation.

Les organisations locales fédérées et les mouvements sociaux conviennent collectivement d'une charte dans le cadre du FFA indiquant comment ils souhaitent s'engager dans la réponse climatique, ceux ayant une réelle expérience étant invités à s'associer de manière significative aux initiatives des bailleurs de fonds de l'action climatique et des intermédiaires et à les façonner, et les bailleurs et intermédiaires suivent.

Quelles sont les approches ayant un impact ?

Nous envisageons trois *approches ayant un impact* qui se renforcent mutuellement et qui sont soutenues par des données probantes, des activités de plaidoyer et un leadership à tous les niveaux :

Voies ayant un impact	Résultats escomptés d'ici 2030	Principales activités
<p>Voie 1 : Renforcer la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre l'ANL et à accéder directement au financement de l'action climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe une solide base de données (principalement générées par des chercheurs locaux) qui montre que l'investissement dans l'adaptation au niveau local est rentable, qui indique les bonnes pratiques et approches pour la mise en œuvre de l'ANL, et qui précise ce qui est nécessaire pour permettre une hausse des investissements (en particulier de la part des bailleurs de fonds de l'action climatique). • Les modèles d'assistance technique entre pairs basés sur le partage des connaissances et expériences des acteurs locaux (en reconnaissant leurs atouts et leurs capacités) remplacent de plus en plus les modèles fly-in/fly-out. • Les acteurs locaux sont en mesure de rechercher, d'accéder à et d'administrer directement des financements internationaux de l'action climatique. Le nombre et la gamme d'organisations qui sont des entités bénéficiant d'un accès direct sont en augmentation. 	<p>1.1. Consolider l'apprentissage et la collecte de données sur le soutien apporté aux acteurs locaux pour la mise en œuvre de l'ANL</p> <p>1.2. Soutenir les acteurs locaux (en particulier les groupes locaux et les communautés) dans le renforcement de leurs capacités et la documentation de leur expérience et leur apprentissage</p> <p>1.3. Approfondir la compréhension des raisons pour lesquelles et de la façon dont l'ANL change la donne</p> <p>1.4 Diffuser les bonnes pratiques concernant l'accès au financement de l'action climatique pour les mécanismes qui délèguent l'autorité, les ressources et la prise de décision aux acteurs locaux afin qu'ils puissent réaliser des investissements conformes à leurs priorités</p> <p>1.5 Accélérer l'apprentissage par les pairs autour de l'accès et de l'accréditation</p> <p>1.6 Renforcer la collecte de données et les moyens de communication afin de soutenir les activités de plaidoyer, la redevabilité et le leadership local et ainsi les approches 2 et 3</p>
<p>Voie 2 : Renforcer la redevabilité mutuelle grâce à de nouveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les bailleurs de fonds de l'action climatique sont en mesure d'établir des partenariats basés sur une confiance et une redevabilité mutuelle et ont modifié leurs règles de sorte à supprimer ou à réduire les obstacles liés aux processus de l'ANL. Cela a permis d'acheminer 	<p>2.1 Mener des recherches afin d'examiner les règles, en particulier la chaîne procédurale de redevabilité</p> <p>2.2 Repenser les règles - Cocréer de nouveaux modèles de partenariat (y</p>

<p>modèles de partenariat</p>	<p>davantage de ressources vers les groupes locaux et les communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux partenariats (basés sur la confiance et la compréhension mutuelle) ont été établis entre les premiers bailleurs de fonds de l'action climatique et les acteurs locaux (en mettant l'accent sur les communautés et les groupes locaux). • Au niveau national/régional, de nouveaux modèles de partenariat ont émergé et intègrent les gouvernements nationaux, les communautés locales et les mouvements sociaux. • Une base de données montre la nécessité de modifier les exigences en matière de rapports/fiduciaire/gestion des risques imposées aux bénéficiaires des financements de l'action climatique au niveau local. 	<p>compris des modèles de gestion collaborative des risques) pour l'ANL</p> <p>2.3 Engager des dialogues structurés qui accroissent la visibilité des difficultés liées aux modèles de partenariat actuels, renforcent le pouvoir collectif et permettent un partage des connaissances sur la manière de renforcer la redevabilité mutuelle et de recalibrer les risques.</p> <p>2.4 Resserrer les liens entre plusieurs partenaires par le biais de la « LLA Innovation Academy » pour apprendre les uns des autres et assumer conjointement les risques</p> <p>2.5 Construire de nouveaux partenariats et renforcer le pouvoir au niveau national/régional</p>
<p>Voie 3 : Accélérer la redevabilité au niveau international pour permettre la mise en œuvre de l'ANL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'adhérents et de membres actifs de la communauté de pratique ANL a augmenté et est passé à [400], et ces derniers intègrent activement les principes dans leur programmation en ayant recours à des moyens innovants. • L'ANL figure dans le texte des négociations de la CCNUCC et dans le prochain rapport d'évaluation du GIEC. • Les données issues du suivi des flux financiers et des rapports ont (1) amélioré la qualité et l'efficacité du financement de l'action climatique, et (2) renforcé la transparence des flux financiers de l'action climatique. • Les bailleurs de fonds de l'action climatique ont commencé à fournir des rapports publics à l'ensemble de la société et rendent compte en toute transparence de leur engagement à doubler le financement de l'adaptation. 	<p>3.1 Renforcer les activités de plaidoyer collectives et la redevabilité eu égard aux mesures adoptées dans le cadre de l'ANL lors d'importants événements internationaux.</p> <p>3.2 Développer et promouvoir une redevabilité à 360 degrés : une méthodologie de suivi de la qualité et de la quantité du financement de l'action climatique et de génération de retours d'information constructifs dans le système de financement de l'action climatique.</p> <p>3.3 Mener des activités de plaidoyer pour s'assurer que l'ANL est bien incluse dans la CCNUCC et d'autres instruments politiques et juridiques internationaux essentiels tels que le CAD, la CDB, le Cadre de Sendai et les ODD.</p> <p>3.4 Mener des activités de plaidoyer pour améliorer les rapports des bailleurs de fonds de l'action climatique et des intermédiaires</p>

Voie 1 : Renforcer la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre l'ANL et à accéder directement au financement de l'action climatique et leur apporter un soutien

Cette approche reconnaît la nécessité de rééquilibrer les relations afin que les acteurs locaux aient une plus grande capacité d'action et un pouvoir plus important dans la mise en œuvre de l'ANL. Cela favorisera la prise en compte des contextes locaux indispensable à l'adoption d'approches efficaces en matière d'adaptation. L'élément clé de cette approche sera le renforcement des investissements dans les capacités de prestation des acteurs locaux et leur capacité à accéder directement au financement de l'action climatique.

L'ANL vise à garantir qu'un soutien adapté au contexte et opportun (autorité et ressources) est apporté à l'ensemble des situations caractérisées par des impacts climatiques. Il est essentiel que les institutions nationales, du niveau national au niveau le plus local, disposent des capacités climatiques dont elles ont besoin afin qu'elles puissent être flexibles et réactives à mesure de l'évolution des circonstances avec les impacts climatiques subis. Ces institutions devront réagir à des circonstances inattendues, plus graves, qui durent plus longtemps ou qui s'aggravent comme nous ne l'avons jamais vu auparavant. Et compte tenu des incertitudes connues, ces institutions doivent être en mesure d'apprendre rapidement, de s'adapter et de collaborer promptement et efficacement, que ce soit verticalement avec d'autres niveaux de gouvernance ou

Par acteurs locaux, nous entendons les personnes et les communautés en première ligne du changement climatique et les institutions locales (formelles et informelles) qui les représentent et les soutiennent pour faciliter leur adaptation. Ces acteurs peuvent également inclure des groupes locaux fédérés, des autorités locales, le secteur privé local et des groupes de la société civile locale.

Nous sommes conscients que dans les pays de petite taille, il peut y avoir des chevauchements entre les acteurs locaux et les acteurs nationaux et régionaux et que leurs rôles peuvent s'entremêler.

horizontalement entre les secteurs et parties prenantes.

D'ici 2030, quels sont les résultats escomptés ?

- Il existe une solide base de données (principalement générées par des chercheurs locaux) qui montre que l'investissement dans l'adaptation au niveau local est rentable, qui indique les bonnes pratiques et approches pour la mise en œuvre de l'ANL et qui précise ce qui est nécessaire pour permettre une hausse des investissements (en particulier de la part des bailleurs de fonds de l'action climatique)
- Les modèles d'assistance technique entre pairs basés sur le partage des connaissances et expériences des acteurs locaux (en reconnaissant leurs atouts et leurs capacités) remplacent de plus en plus les modèles fly-in/fly-out (recours à des experts étrangers en mission temporaire).
- Les acteurs locaux sont en mesure de rechercher, d'accéder à et d'administrer directement des financements internationaux de l'action climatique. Le nombre et la gamme d'organisations qui sont des entités bénéficiant d'un accès direct sont en augmentation.

Activités

Renforcer les capacités et le soutien pour la mise en œuvre de l'ANL :

1.1 En consolidant les enseignements et la collecte de données sur le soutien apportée aux acteurs locaux pour la mise en œuvre de l'ANL - Les partenaires du Consortium SDI, Canari et ICCCAD sont bien placés pour partager leur expérience aux pays et régions et faciliter les échanges d'apprentissage entre pairs. Cela peut inclure le partage d'expériences sur la manière dont l'ANL peut être soutenue par différents modèles d'intégration verticale (à tous les niveaux de gouvernance, par exemple en travaillent avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux) et d'intégration horizontale entre les secteurs et les parties prenantes et l'efficacité avec laquelle les connaissances locales, traditionnelles et culturelles sont combinées avec des connaissances scientifiques et techniques.

1.2 En apportant un soutien aux acteurs locaux (en particulier les groupes locaux et les communautés) pour le renforcement de leurs capacités et la documentation de leurs expériences et enseignements, sous des formats engageants et accessibles à partager avec leurs pairs. En documentant les pratiques et expériences de l'ensemble de notre réseau, nous générerons des données sur la diversité des modèles d'ANL à travers le monde et les capacités latentes et le potentiel de l'ANL. Cela permettra également de soutenir la mobilisation de nouveaux acteurs locaux, y compris les mouvements sociaux qui se concentrent sur les droits et la justice communautaires et qui n'avaient auparavant pas conscience du potentiel d'un financement de l'action climatique décentralisé pour soutenir leurs luttes. Nous serons également en mesure de documenter l'éventail des financements disponibles pour l'action au niveau local (pour différentes parties prenantes) et les frustrations communes de ceux qui tentent d'accéder au financement international de l'action climatique. Par exemple, l'ICCCAD enquêtera sur les principaux défis auxquels sont confrontées les communautés locales au Bangladesh dans l'adoption de mesures locales d'adaptation. Cela permettra de consolider les activités de plaidoyer et la redevabilité dans les deux autres approches. Grâce à des modèles d'assistance par les pairs, les défis communs liés au renforcement des systèmes financiers et administratifs au niveau local peuvent être relevés en tenant compte du contexte et de manière collaborative plutôt que par des modèles d'assistance technique fly-in/fly-out.

1.3 En approfondissant la compréhension des raisons pour lesquelles et de la façon dont l'ANL change la donne, en procédant à une analyse approfondie des expériences ANL réussies et en identifiant leurs points communs pour extrapoler les éléments requis à différents niveaux à la mise en œuvre de l'ANL dans différents contextes. Ce type d'analyse permettra aux acteurs de hiérarchiser les stratégies qui se sont avérées avoir un impact positif et de comprendre les « ajustements les plus significatifs » requis pour qu'ils améliorent leur impact. Ce type d'analyse est étroitement lié aux travaux de l'Adaptation Research Alliance ; il existe donc un potentiel de collaboration. Demander à la communauté de pratique ANL de partager chaque année son impact et ses ajustements les plus significatifs renforcerait également notre redevabilité interne.

Renforcer les capacités des acteurs locaux à accéder directement au financement de l'action climatique et l'efficacité du soutien qui leur est apporté :

1.4 En diffusant les bonnes pratiques relatives à l'accès au financement de l'action climatique par le biais de mécanismes de transfert de l'autorité, des ressources et de la prise de décision aux acteurs locaux à des fins d'investissement conforme à leurs priorités - En nous appuyant sur l'expérience et les réseaux de l'ensemble du Consortium et de la communauté de pratique, nous consoliderons nos connaissances et notre compréhension des obstacles à l'accès direct au financement et de la façon de les surmonter, ainsi que notre compréhension de la diversité des modalités permettant aux acteurs locaux et aux groupes locaux d'accéder plus largement au financement.

1.5 En accélérant l'apprentissage par les pairs autour de l'accès et de l'accréditation, en commençant initialement par la modalité d'accès direct amélioré (Enhanced Direct Access, EDA) du FVC et du Fonds d'adaptation. L'EDA est un mécanisme important de l'ANL étant donné qu'il définit un processus via lequel les principaux fonds d'investissement climatiques sont en mesure de déléguer la prise de décision relative à l'allocation des fonds à des entités autres que leurs conseils d'administration et sous le contrôle d'acteurs nationaux et infranationaux. Cette initiative entre pairs facilitera l'échange de connaissances pratiques (y compris le partage de propositions et de modèles d'accréditation) entre les organisations ayant une expérience en matière d'accès et de mise en œuvre de projets EDA (pour partager leurs expériences) et les organisations qui souhaitent accéder à des fonds via l'EDA. Cela soutiendra la consolidation des données probantes sur la façon dont les bailleurs de fonds de l'action climatique peuvent améliorer l'accès (en identifiant les domaines où les bonnes pratiques existent et en soulignant les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre de l'ANL), données qui ont toutes pu être collectées via des échanges entre pairs et utilisées à des fins de mobilisation des bailleurs bilatéraux et des fonds. Cela fournira également l'occasion d'examiner le rôle que les plates-formes ou coalitions nationales peuvent jouer pour faciliter l'accès, par exemple en mettant en relation des entités accréditées avec des organisations plus petites et des groupes locaux.

1.6 En renforçant la collecte de données et les moyens de communication afin de soutenir les activités de plaidoyer, la redevabilité et le leadership local (pour soutenir les approches 2 et 3) - Nos activités s'appuieront sur les efforts en cours visant à documenter et partager les expériences ANL via une série de [dialogues régionaux tenus en 2021](#), un [document de travail intitulé « From Principles to Practice »](#) (Des principes à la pratique) publié en juin 2022, le « Good Climate Finance Guide for Locally Led Adaptation » (Directives relatives au financement de l'action climatique pour l'adaptation au niveau local) qui sera également publié en 2022, et une carte interactive en ligne présentant la diffusion des pratiques ANL dans le monde. Il sera possible de présenter les enseignements tirés à l'ensemble du réseau lors des événements de parcours d'apprentissage (CBA, Gobeshona et les journées D&C) et d'examiner collectivement l'utilisation des données générées pour conduire l'action et favoriser la redevabilité.

Voie 2 : Renforcer la redevabilité mutuelle grâce à de nouveaux modèles de partenariat

Cette approche reconnaît la nécessité pour les adhérents aux principes ANL (en particulier les bailleurs de fonds de l'action climatique et les intermédiaires) d'aller au-delà de l'accord sur les principes ANL de sorte à intégrer l'ANL dans leurs pratiques quotidiennes et leurs partenariats. Nos activités chercheront à remettre en question les règles restrictives et prudentes en mettant en place des processus et des politiques favorisant la confiance et la redevabilité mutuelle.

Les bailleurs de fonds de l'action climatique ont tendance à être prudents, à acheminer les fonds en se conformant à toute une série de conditions restrictives et de procédures de diligence raisonnable laborieuses qui empêchent une application substantielle des principes ANL. Les organisations intermédiaires ne sont pas parvenues à remettre en cause la myriade de contraintes, conditions, réglementations et exigences qui entravent l'accès direct au financement et les ont souvent reproduites dans leurs propres relations avec les acteurs locaux. Nous utilisons le terme de « règles » pour désigner l'ensemble de ces conditions imposées par les bailleurs de fonds de l'action climatique et maintenues par les intermédiaires. Ces règles qui guident la manière dont les financements peuvent être utilisés, mis à disposition et distribués sont transmises tout au long de la chaîne de manière hiérarchique (bailleur, intermédiaire, bénéficiaire), en mettant l'accent sur la redevabilité ascendante et en cherchant à transférer les coûts et les risques aux acteurs locaux. Le recours à des règles strictes s'explique par un manque de confiance et de véritable partenariat, et entretient cette situation, et du fait de relations de pouvoir hiérarchiques archaïques, la redevabilité est à sens unique.

Cette approche aura pour but de favoriser le changement en créant des précédents et en identifiant les précurseurs dans l'espace des bailleurs de fonds de l'action climatique et des intermédiaires. Elle établira de nouvelles connexions entre les PMA, les PEID, les acteurs locaux (en particulier les groupes locaux et les communautés) et les mécanismes de financement pour garantir que de nouveaux modèles de partenariat sont intégrés dans les pratiques en matière de conception, de prise de décision, d'évaluation et de décaissement. Cela conduira à un dialogue volontaire sur le partage collectif des risques et les changements spécifiques que chaque ensemble d'acteurs doit apporter pour mettre en œuvre l'ANL.

D'ici 2030, quels sont les résultats escomptés ?

- Les bailleurs de fonds de l'action climatique sont en mesure d'établir des partenariats basés sur une confiance et une redevabilité mutuelle et ont modifié leurs règles de sorte à supprimer ou à réduire les obstacles liés aux processus de l'ANL. Cela a permis d'acheminer davantage de ressources vers les PMA, les PEID, les acteurs locaux, et notamment les groupes locaux et les communautés.
- De nouveaux partenariats (basés sur la confiance et la compréhension mutuelle) ont été établis entre les premiers bailleurs de fonds de l'action climatique et les acteurs locaux (en mettant l'accent sur les PMA, les PEID et les groupes locaux).
- Au niveau national/régional, de nouveaux modèles de partenariat ont émergé et intègrent les gouvernements nationaux, les communautés locales et les mouvements sociaux.

- Une base de données probantes montre la nécessité de modifier les exigences en matière de rapports/fiduciaire/gestion des risques imposées aux bénéficiaires des financements de l'action climatique au niveau local.

Activités

Remettre en question les règles :

2.1 En menant des recherches afin d'examiner les règles, en particulier la chaîne procédurale de redevabilité. Sera notamment étudiée la façon dont les conditions et les exigences procédurales sont transmises du bailleur de fonds à l'intermédiaire puis au bénéficiaire et font obstacle à l'ANL. De même, la question du « détenteur » du risque sera abordée, en déterminant si la redevabilité face aux risques s'amplifie en aval de la chaîne de redevabilité.

Ces recherches comprendront :

- Une analyse des règles et des conditions et réglementations spécifiques (y compris les procédures de diligence raisonnable, les exigences financières, les règles de passation des marchés, le suivi, les évaluations, l'apprentissage ainsi que les exigences en matière de rapports, etc.) qui entravent l'ANL. Les recherches mettront en évidence les changements nécessaires, avec des exemples précis afin que ces structures institutionnelles puissent être réformées. L'accent sera également mis sur les programmes à faible décaissement de fonds pour connaître la part du financement qui n'est pas utilisée en raison des exigences restrictives posées par les règles et pour voir comment cela pourrait être changé.
- La documentation des situations dans lesquelles les processus qui sous-tendent les modèles de partenariat (les « règles ») ont entravé l'ANL et ont soit été remis en question, soit modifiés. Il existe une série d'exemples qui montrent comment ces règles contraignantes sont imposées aux communautés locales. Toutefois, ces exemples n'ont pas été rassemblés et documentés de manière uniforme. La portée et le réseau des organisations impliquées dans ce Consortium permettront de rassembler diverses expériences, y compris des exemples de groupes locaux qui remettent en question les pratiques existantes et réalisent des avancées.

Repenser les règles :

2.2 En co-crédant de nouveaux modèles de partenariat (y compris des modèles de gestion collaborative des risques) pour l'ANL. En s'inspirant des recherches sur les règles, cette activité consiste à décrire les processus qui sous-tendent les modèles de partenariat fructueux et les approches « commerciales atypiques ». Sera examinée la manière dont les règles pourraient être remplacées par des stratégies de gestion des risques plus flexibles et collaboratives.

Cela passera par :

- La réalisation d'entretiens et l'organisation d'ateliers de narration pour discuter de cas, à tous les niveaux, où la transformation de la gestion des risques a été possible et de ce qui a entravé les avancées, afin de reproduire les approches qui peuvent faire bouger les choses, en s'attaquant aux obstacles qui bloquent le changement.
- L'étude de nouveaux modèles permettant le partage équitable des risques et des redevabilités entre les acteurs et d'approches alternatives et innovantes qui donneraient confiance aux bailleurs sans augmenter les charges pesant sur les bénéficiaires.
- Le développement d'une série de produits qui cristallisent ce à quoi ressemble un « partenariat fructueux », avec de nouveaux modèles de gestion des risques et de prise de décision qui garantissent la possibilité pour différents acteurs de mettre en œuvre l'ANL, ces modèles pouvant être adaptés à différents acteurs tels que le FVC, les bailleurs de fonds bilatéraux, etc.
- Une forte mobilisation des principaux acteurs influents au sein d'institutions multilatérales et internationales (par exemple les banques multilatérales de développement, les agences des Nations Unies) pour leur demander de réformer leurs modèles de fonctionnement actuels et d'impliquer les

assemblées constitutives locales concernées dès les premières étapes de la conception de leurs programmes, et pour leur proposer de les soutenir en les orientant vers les assemblées constitutives qui doivent être impliquées.

Ces recherches peuvent être utilisées pour les activités de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds de l'action climatique individuels (et potentiellement des intermédiaires) afin d'améliorer leurs modèles de partenariat et de les obliger à rendre des comptes.

Promouvoir la redevabilité mutuelle et les partenariats :

2.3 En engageant des dialogues structurés qui accroissent la visibilité des difficultés liées aux modèles de partenariat actuels, renforcent le pouvoir collectif et permettent un partage des connaissances sur la manière de renforcer la redevabilité mutuelle et de recalibrer les risques. Ce processus de convocation des parties prenantes ANL fournit une boucle de rétroaction permettant aux praticiens de partager les enseignements, les défis et les progrès de leurs propres parcours d'apprentissage ANL.

Cela comprendra à la fois un apprentissage horizontal, ou entre pairs, et un engagement vertical :

- **Dialogues pour l'apprentissage entre pairs rassemblant le même type d'acteurs** (par exemple des groupes locaux, des bailleurs de fonds). Des groupes partageant les mêmes idées seront réunis à différentes étapes de leurs parcours ANL à des fins de conversations franches, de sorte à partager les enseignements et à co-créditer des stratégies pour accélérer l'ANL. Ces dialogues aideront à mieux comprendre ce dont les différents acteurs ont besoin pour jouer leur rôle dans l'ANL (leurs demandes) et ce qu'ils peuvent faire pour aider les autres (leurs offres).
- **Dialogues entre des groupes de parties prenantes rassemblant différents types d'acteurs.** Ces dialogues approfondiront la compréhension commune et la redevabilité mutuelle. Les dialogues seront organisés et animés avec tact afin de minimiser l'impact des différentes relations de pouvoir sur les discussions et de créer un environnement propice à une discussion ouverte. Dans ces dialogues, l'accent sera mis sur l'interaction en face à face avec les bailleurs de fonds et les intermédiaires engagés dans des espaces et dans des programmes qui ont été conçus par des acteurs locaux, y compris des groupes locaux. L'objectif est d'enraciner les conversations dans la réalité des personnes qui subissent les effets du changement climatique en vue de créer une plus grande dynamique et un sentiment d'urgence eu égard au changement. Ces dialogues consolideront l'apprentissage autour des changements concrets nécessaires pour faciliter le renforcement de la démocratisation de la prise de décision et du partage du pouvoir et encourageront la création de moments de redevabilité à intervalles réguliers.

Ces dialogues favoriseront également une meilleure compréhension partagée des processus internes des autres acteurs, en particulier la compréhension des processus décisionnels des bailleurs de fonds et des intermédiaires eu égard au fonctionnement du financement et à la gestion de la redevabilité. Cela aidera à analyser les dynamiques de pouvoir et de prise de décision et aidera les acteurs locaux à comprendre les différents points critiques du processus lors desquels ils doivent être mobilisés par les bailleurs et les intermédiaires. Ainsi, il sera possible de s'assurer que les demandes, les voix et les priorités au niveau local sont intégrées dans la conception et la structure des interventions.

2.4 En resserrant les liens entre plusieurs partenaires par le biais de la « LLA Innovation Academy » pour apprendre les uns des autres et assumer conjointement les risques. La LLC Innovation Academy réunira un petit groupe de bailleurs de fonds, d'intermédiaires et de groupes locaux (10 à 12 au total) qui ont adopté les principes et qui s'engagent ensemble à accélérer leur apprentissage et leur action. Cette initiative complète le FFA qui se concentre uniquement sur les processus locaux et régis par les assemblées constitutives et le fonds de cocréation ARA qui est axé sur l'innovation. La LLC Innovation Academy identifiera les sources de soutien à l'innovation et à l'incubation pour tester et mettre à l'épreuve les approches.

L'établissement de partenariats et de relations de confiance est essentiel à ce processus. Pour créer un climat de confiance et une volonté d'ouverture et d'introspection, il convient de s'engager les uns avec les autres de manière authentique, honnête et sûre, ce qui s'avère très difficile dans des espaces virtuels ou lors de tables rondes formelles. Par conséquent, la LLC Innovation Academy organisera des rencontres physiques entre ces « précurseurs » ainsi que des événements en ligne ; des réunions en personne se tiendront à la fois dans les capitales des pays des bailleurs de fonds et dans les communautés travaillant à la mise en œuvre de l'ANL.

Cela passera par :

- La mise à l'épreuve des innovations et des tests des nouveaux modèles de partenariat en s'appuyant sur les recherches et la pratique, par exemple en expérimentant des méthodes qui soutiennent la cogestion des risques. Cela permettra aux participants de savoir quels processus sont les plus à même de favoriser la mise en œuvre de l'ANL et comment être un partenaire plus solidaire. Cela démontrera également l'impact et le potentiel transformateur d'une collaboration basée sur des relations de confiance.
- Un dialogue et un engagement continus pour favoriser la compréhension et la collaboration, en travaillant au renversement des dynamiques de pouvoir existantes et à la mise en pratique de la redevabilité mutuelle. Ces participants se mobiliseront activement pour apprendre les uns des autres et pour comprendre les fonctions, les priorités, les défis et les besoins de chacun. Les participants pourront mener les processus de gestion des risques et comprendre comment les règles se répercutent tout le long de la chaîne d'acteurs. Seront ainsi acquises des connaissances de base sur la façon de gérer les risques différemment ensemble et comment être un bon partenaire. Cela permettra également aux participants de se tenir mutuellement responsables du respect des principes et de se soutenir et de se mettre au défi de faire mieux.
- La formation d'un groupe de champions institutionnels connectés les uns aux autres, permettant l'établissement de relations révolutionnaires au niveau mondial et la mise en place d'un leadership pour la réforme des règles et la mise en œuvre de l'ANL. C'est une façon unique de promouvoir la compréhension, la confiance et la redevabilité mutuelle. S'engager dans ce processus est un moyen de combler le fossé existant entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui le revendiquent, et cela constituera la base de l'établissement de relations solides et de l'acquisition de connaissances relatives à ce dont les autres acteurs ont besoin pour mettre en œuvre l'ANL et ce que les autres acteurs considèrent être un partenariat fructueux.
- La documentation de l'impact du travail en commun et de la collaboration basée sur la confiance afin d'influencer d'autres pratiques et politiques. La LLC Innovation Academy constitue un moyen de mettre en pratique les conclusions des recherches, en appliquant les données collectées et les recherches menées sur les règles à la vie réelle, en testant de nouvelles approches et en apprenant par la pratique. À leur tour, une série de données et d'enseignements seront générés par ce processus et le potentiel transformateur de la démonstration de ces possibilités.

2.5 En établissant de nouveaux partenariats et en renforçant le pouvoir au niveau national et régional. Un objectif important de la prochaine phase des travaux ANL est d'impliquer les gouvernements nationaux et d'aider les acteurs locaux à se mobiliser auprès de leurs propres décideurs nationaux (pas seulement avec la communauté internationale). Nous tirerons parti des communautés de pratiques alliées existantes (ANL, CBA, Gobeshona, ARA) pour consolider les réseaux au niveau national et régional. Dans certaines régions comptant de nombreux petits pays (Caraïbes, Pacifique), il est plus pertinent d'établir des partenariats au niveau régional plutôt qu'uniquement au niveau national.

Cela passera par :

- L'organisation de réunions régionales pour favoriser les interactions nationales et régionales entre les membres de la communauté de pratique, offrant un forum de discussions plus ciblées sur les besoins

et les mesures de l'ANL dans différentes régions. (Ces réunions serviront également de forum de sensibilisation et mobilisation de nouveaux partenaires.)

- La promotion des dialogues au niveau national dans les pays avec plusieurs organisations adhérentes comme moyen d'engager les gouvernements nationaux dans la conversation ANL. Il existe plusieurs organisations au sein de la communauté de pratique ANL qui entretiennent d'étroites relations avec leurs gouvernements (par exemple Fundecooperacion) et qui seront en mesure de prendre en main le développement de relations. Elles s'inspireront des bonnes pratiques existantes, notamment la création d'une plate-forme nationale pour l'ANL au Bangladesh suite à une consultation nationale.
- La mise à profit de l'Adaptation Action Coalition comme moyen de mobiliser les gouvernements nationaux pour le soutien des plates-formes nationales à des fins d'adaptation au niveau local et l'intégration de l'adaptation au niveau local dans les plans (par exemple les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national, les plans sectoriels), les politiques, les budgets et les systèmes de rapport nationaux. L'Adaptation Action Coalition peut également jouer un rôle en facilitant l'apprentissage entre pairs, entre les gouvernements nationaux, sur la meilleure façon de soutenir l'action d'adaptation au niveau local.

Voie 3 : Accélérer la redevabilité au niveau international pour permettre la mise en œuvre de l'ANL

Cette approche se concentre sur les activités de plaidoyer collectives, le suivi des flux financiers, la vérification indépendante des rapports financiers et le renforcement de la transparence.

Elle tient compte du fait que différents acteurs se trouvent à différents stades du processus d'application des principes, entre ceux qui veulent les adopter, mais ne l'ont pas encore fait, ceux qui les ont adoptés, mais pas encore mis en pratique, ceux qui les ont adoptés et pensent qu'ils les appliquent, et ceux qui les appliquent véritablement, sont en phase d'apprentissage et partagent leur expérience afin que d'autres puissent en profiter.

Le suivi du financement de l'action climatique offre une perspective utile pour comprendre comment les pays et les communautés les plus pauvres reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour modifier leurs approches de développement afin de faire preuve de résilience climatique et de réduire leurs émissions de carbone au rythme et à l'échelle requis au regard des impacts climatiques. Ce suivi peut également aider à concentrer les efforts sur les fonds, les programmes et les acteurs qui débloquent peu de fonds au niveau local.

D'ici 2030, quels sont les résultats escomptés ?

- Le nombre d'adhérents et de membres actifs de la communauté de pratique ANL a augmenté et est passé à [400], et ces derniers intègrent activement les principes dans leur programmation en ayant recours à des moyens innovants.
- L'ANL figure dans le texte des négociations de la CCNUCC et dans le prochain rapport d'évaluation du GIEC.
- Les données issues du suivi des flux financiers et des rapports ont (1) amélioré la qualité et l'efficacité du financement de l'action climatique, et (2) renforcé la transparence des flux financiers de l'action climatique.
- Les bailleurs de fonds de l'action climatique ont commencé à fournir des rapports publics à l'ensemble de la société et rendent compte en toute transparence de leur engagement à doubler le financement de l'adaptation.

Activités

Accélérer la redevabilité :

3.1 En renforçant les activités de plaidoyer collectives et la redevabilité eu égard aux mesures adoptées dans le cadre de l'ANL lors d'importants événements internationaux. La stratégie de plaidoyer assurera la promotion de l'ANL dans le cadre de toute une série d'événements et d'espaces différents pour soutenir la dynamique en cours et l'adoption d'actions menées localement en matière de climat et de

nature. Parmi ces événements, on peut citer les trois événements marquants de l'ANL (Gobeshona, CBA, les Journées du développement et du climat) ainsi que, par exemple, la COP de la CCNUCC, l'examen du Cadre de Sendai et le Forum urbain mondial.

Trois événements marquants de l'ANL composent le parcours d'apprentissage annuel de l'ANL :

- Les événements CBA (Community Based Adaptation, adaptation à base communautaire) où les connaissances et expériences locales, l'innovation et les idées progressistes des experts locaux du climat peuvent éclairer les changements apportés par les adhérents aux principes ANL. La CBA tâchera de développer des événements d'apprentissage et de réseautage organisés localement, en personne et de portée régionale qui créent des réseaux plus solides, mobilisent directement les gouvernements et renforcent les capacités grâce au partage des enseignements et expériences.
- Gobeshona est un événement en ligne où des chercheurs du monde entier axés sur la réalisation d'actions concrètes peuvent partager les dernières connaissances acquises et se concentrer sur la redevabilité des adhérents aux principes ANL à des fins de changement significatif.
- Les Journées du développement et du climat de la CCNUCC sont l'occasion de diffuser les messages et les enseignements tirés du parcours d'apprentissage et d'en discuter pour influencer la politique internationale qui se trouve au cœur des conférences COP.

Cela passera par :

- Créer des opportunités de dialogue et de redevabilité entre les différents groupes de parties prenantes autour de l'ANL.
- Mettre en valeur l'innovation et le leadership en matière d'ANL, en particulier le leadership au niveau local des groupes locaux, des plateformes nationales et des gouvernements nationaux. Il sera crucial de veiller à ce que les groupes locaux et les bénéficiaires du financement de l'action climatique (y compris le financement du gouvernement national) jouent un rôle significatif dans ces événements et espaces.
- Relier l'ANL à d'autres questions afin d'en élargir la portée. L'ANL est utile pour tout un éventail de groupes d'intérêt bien au-delà du climat, car il s'agit d'une démarche holistique qui se concentre sur la gouvernance, l'équité, la justice climatique et les droits de l'homme.
- Se concentrer sur le partage des compétences et la formation pour développer de nouveaux leaders et champions de l'ANL.

3.2 En développant et en promouvant une redevabilité à 360 degrés : une méthodologie de suivi de la qualité et de la quantité du financement de l'action climatique et de génération de retours d'information constructifs dans le système de financement de l'action climatique. Le processus de suivi s'appuiera sur l'approche *Follow the Money* (Suivez les flux financiers) pour procéder à un suivi et à une vérification des flux de financement de l'action climatique déclarés par les bailleurs de fonds jusqu'à l'utilisation finale, et notamment une vérification sur le terrain des investissements de façon à saisir l'expérience directe des acteurs locaux percevant des fonds. Il sera mené en partenariat avec les partenaires régionaux du Consortium ANL et leurs réseaux nationaux afin de vérifier le montant des financements versés à chaque pays et leur qualité.

Pour cela, il faudra :

- Recueillir des ensembles de données sur le financement de l'action climatique et recourir à l'apprentissage automatique ainsi qu'à d'autres méthodes relevant du domaine de la science des données, et ce afin de trouver des indications quant à la destination des fonds dans les rapports des bailleurs.
- Mettre au point une méthode d'analyse de la qualité du financement avec les bénéficiaires de l'aide (les gouvernements des PMA et des PEID et les partenaires régionaux ANL) conformément aux principes du *Good Climate Finance Guide* et aux principes ANL.
- Utiliser les données pour développer un tableau de bord quantitatif de sorte à procéder à une « vérification sur le terrain » des données et à recueillir les expériences des différentes parties prenantes impliquées dans la programmation du financement de l'adaptation. Ces données porteront

notamment sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales à ces processus et le respect de leurs droits. Ce processus de vérification peut alimenter l'analyse par apprentissage automatique des flux de financement de l'action climatique.

- Mener une évaluation 360 des retours d'expérience des différents types de parties prenantes via des entretiens, des dialogues et des tables rondes.
- Développer une plate-forme en ligne permettant aux individus d'examiner des flux de financement de l'action climatique spécifiques et de consulter les retours des principales parties prenantes.

Le suivi fournira des données probantes utiles pour les activités de plaidoyer et facilitera le dialogue autour des bonnes pratiques entre les bailleurs, les intermédiaires et les bénéficiaires.

Axer les activités de plaidoyer sur des questions clés, notamment :

3.3 Activités de plaidoyer visant à s'assurer que l'ANL est bien incluse dans la CCNUCC et d'autres instruments politiques et juridiques internationaux essentiels tels que le CAD, la CDB, le Cadre de Sendai et les ODD. Il est possible de mobiliser le réseau et les relations des organisations impliquées dans le Consortium et la communauté de pratique pour s'assurer que des dispositions relatives à l'ANL sont incluses dans le texte de négociation de la CCNUCC et d'autres accords régionaux et internationaux pertinents.

Pour cela, il faudra :

- Continuer à saisir les opportunités d'influence pour introduire des dispositions relatives à l'ANL dans le texte de négociation, en tirant parti de l'engagement des gouvernements nationaux et de leurs réseaux.
- Collaborer à la recherche d'autres moyens permettant d'intégrer l'ANL, par exemple les soumissions dans le cadre du processus OMA et du bilan mondial et d'autres processus d'intérêt

3.4 Activités de plaidoyer visant à améliorer les rapports des bailleurs de fonds de l'action climatique et des intermédiaires. Sur la base de la déclaration du CAD (Comité d'aide au développement) et des engagements du Pacte de Glasgow visant à améliorer les rapports sur le financement de l'action climatique, nous travaillerons ensemble pour plaider en faveur d'un renforcement de la transparence dans les rapports sur le financement de l'action climatique. Une réelle transparence de la part des bailleurs renforcera la confiance entre les bailleurs de fonds de l'action climatique et les bénéficiaires et permettra aux bénéficiaires des financements d'être davantage en mesure de déclarer les financements qui leur parviennent et dans quel but.

Pour cela, il faudra :

- Plaider pour que les bailleurs de fonds fournissent des rapports publics à toutes les parties prenantes d'un pays (rapports à l'ensemble de la société) et rendent compte en toute transparence de leur engagement à doubler le financement de l'adaptation.
- Mettre en relation les bénéficiaires avec des bailleurs de fonds de l'action climatique progressistes, le CAD de l'OCDE et le Comité permanent des finances de la CCNUCC afin de parvenir à une compréhension commune de la manière d'améliorer la qualité et l'uniformité des données.
- Permettre aux coalitions et communautés de pratique, par le biais de plates-formes nationales, d'apporter un soutien aux PMA et PEID et aux représentants non étatiques et de leur fournir des données afin qu'ils soient en mesure d'influencer ces réformes pour garantir une réelle transparence.

Conclusion

La présente stratégie vise à provoquer un changement de paradigme dans la manière dont la coopération au développement et les initiatives climatiques sont conçues et mises en œuvre à l'échelle internationale. Les trois approches se complètent et se renforcent mutuellement, chacune soutenant différents acteurs pour

accélérer la redevabilité et l'innovation. La approche 1 se concentre sur le renforcement de la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre l'ANL et à accéder directement au financement de l'action climatique, l'approche 2 est axée sur le renforcement de la redevabilité mutuelle tout au long de la chaîne de livraison via de nouveaux modèles de partenariat, et l'approche 3 vise à accélérer la redevabilité au niveau international pour permettre la mise en œuvre de l'ANL.

Ces approches ont pour but de transformer les relations et le déséquilibre du pouvoir entre les bailleurs de fonds, les intermédiaires et les bénéficiaires de l'action climatique, de l'échelle nationale jusqu'aux acteurs locaux. Elles réinventent la façon dont les différents acteurs s'engagent les uns avec les autres conformément aux principes ANL, faisant passer les relations prudentes de contrôle et de surveillance restrictifs à des relations de confiance, basées sur des partenariats et promouvant la redevabilité mutuelle.

Les principes ne constituent pas un simple livre de recettes et leur mise en pratique implique de passer à un tout nouveau mode de fonctionnement pour de nombreux acteurs de l'adaptation, les obligeant à s'éloigner de leurs scénarios habituels et à adopter des approches « commerciales atypiques ». Il n'est pas facile de changer les incitations, les normes et les comportements ; cela implique d'apporter un soutien politique adapté, empreint de patience et de cohérence. Les engagements sont différents pour chaque institution ; des défis doivent être relevés et des enseignements doivent être tirés tout au long du processus. Le partage et l'application de ces enseignements constituent un élément essentiel du changement des normes mondiales relatives à la pratique de l'adaptation. Ce processus nécessitera une collaboration stratégique entre les acteurs et un engagement à long terme dans le temps.

Quelles sont les prochaines étapes de cette stratégie ?

- Intégrer les différents éléments dans des documents d'orientation (ou des notes conceptuelles) pour développer une approche partagée entre les acteurs
- Confronter ces éléments à la réalité du terrain et les améliorer en amenant les partenaires à engager des discussions régionales et au sein d'assemblées constitutives
- Réunir les partenaires du Consortium pour affiner et finaliser notre stratégie commune à long et moyen terme ainsi que pour l'année à venir
- Développer une théorie du changement et approfondir la réflexion autour des étapes clés et de la vision
- Développer des indicateurs pour rendre compte des progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés et eu égard aux processus
- Organiser une série d'événements visant à développer la réflexion autour d'un « partenariat fructueux » et une « charte FFA » qui peuvent également renforcer la sensibilisation des bailleurs à la stratégie et, plus largement, la volonté des partenaires ANL d'entreprendre des activités telles que la LLA Innovation Academy

Annexe : Liste des approches et des activités

Voie 1 : Renforcer la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre l'ANL et à accéder directement au financement de l'action climatique

- 1.1. Consolider l'apprentissage et la collecte de données sur le soutien apporté aux acteurs locaux pour la mise en œuvre de l'ANL
- 1.2. Soutenir les acteurs locaux (en particulier les groupes locaux et les communautés) dans le renforcement de leurs capacités et la documentation de leurs expériences et enseignements
- 1.3. Approfondir la compréhension des raisons pour lesquelles et de la façon dont l'ANL change la donne

- 1.4 Diffuser les bonnes pratiques concernant l'accès au financement de l'action climatique pour les mécanismes qui délèguent l'autorité, les ressources et la prise de décision aux acteurs locaux afin qu'ils puissent réaliser des investissements conformes à leurs priorités
- 1.5 Accélérer l'apprentissage par les pairs autour de l'accès et de l'accréditation
- 1.6 Renforcer la collecte de données et les moyens de communication afin de soutenir les activités de plaidoyer, la redevabilité et le leadership local

Voie 2 : Renforcer la redevabilité mutuelle grâce à de nouveaux modèles de partenariat

- 2.1 Mener des recherches afin d'examiner les règles, en particulier la chaîne procédurale de redevabilité
- 2.2 Repenser les règles - Cocréer de nouveaux modèles de partenariat (y compris des modèles de gestion collaborative des risques) pour l'ANL
- 2.3 Engager des dialogues structurés qui accroissent la visibilité des difficultés liées aux modèles de partenariat actuels, renforcent le pouvoir collectif et permettent un partage des connaissances sur la manière de renforcer la redevabilité mutuelle et de recalibrer les risques.
- 2.4 Resserrer les liens entre plusieurs partenaires par le biais de la « LLA Innovation Academy » pour apprendre les uns des autres et assumer conjointement les risques
- 2.5 Construire de nouveaux partenariats et renforcer le pouvoir au niveau national/régional

Voie 3 : Accélérer la redevabilité au niveau international pour permettre la mise en œuvre de l'ANL

- 3.1 Renforcer les activités de plaidoyer collectives et la redevabilité eu égard aux mesures adoptées dans le cadre de l'ANL lors d'importants événements internationaux.
- 3.2 Développer et promouvoir une redevabilité à 360 degrés : une méthodologie de suivi de la qualité et de la quantité du financement de l'action climatique et de génération de retours d'information constructifs dans le système de financement de l'action climatique.
- 3.3 Mener des activités de plaidoyer pour s'assurer que l'ANL est bien incluse dans la CCNUCC et d'autres instruments politiques et juridiques internationaux essentiels tels que le CAD, la CDB, le Cadre de Sendai et les ODD.
- 3.4 Mener des activités de plaidoyer pour améliorer les rapports des bailleurs de fonds de l'action climatique et des intermédiaires